

QUESTIONNAIRE

Valentin Dujoux
24 ans, Etudiant à l'UNIGE
Co-président des Jeunes Vert-e-s Genève

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Je pense qu'effectivement, cette problématique est une question majeure pour notre Canton et ce, notamment en raison de la diversité de sa population. La vie familiale a un impact sur la société et doit donc être pensée comme partie prenante de la vie en société.

Plus encore, cette thématique représente un véritable défi pour notre société, notamment en ce qui concerne la place des femmes dans la société. Il est indispensable pour les familles monoparentales, et pour les femmes particulièrement, qu'une vie familiale ne soit pas un frein à une vie professionnelle riche et ouverte à des évolutions.

Enfin, le manque d'infrastructures comme des crèches ou des alternatives avec des mamans de jour sont un frein à une véritable conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

L'Etat doit encourager toutes les mesures permettant de rapprocher la vie familiale et la vie de travail: cela passe par la création de crèches près des lieux de travail (comme le fait SIG), encourager le travail à distance une ou deux fois par semaine (qui permet de gagner du temps en limitant les déplacements) ou le partage de postes.

Je soutiens aussi l'idée d'un congé paternité, voir d'un congé parental à répartir entre les deux parents. Et ce, pour intégrer davantage le père à la vie de famille.

Enfin, de manière plus globale, je soutiens un revenu de base inconditionnel au niveau cantonal. Et ce, afin de permettre aux hommes de diminuer leur temps de travail pour en concilier davantage à la vie de famille. Un soutien financier inconditionnel permettra aussi aux parents (et notamment aux mères) de pouvoir se projeter, tout en rééquilibrant le temps consacré à certaines tâches familiales.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

La complexité des démarches, un éventuel manque de soutien et une crainte de devoir se justifier. l'existence de ces offres doit être démocratisée à travers des campagnes de sensibilisation. pour certaines familles, la difficile maîtrise du français rend difficile l'accomplissement de ces démarches. La longueur des démarches administratives e iles frais liés à l'envoi de certains papiers spécifiques peuvent également décourager.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Je pense que des campagnes d'informations peuvent être mises en place, en intégrant aussi les lieux de formation comme l'université où des jeunes pourraient voir alors que des offres et du soutien existent. Un guichet ou une ligne téléphonique pourraient aussi être des pistes à creuser.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

Dans un soucis d'appellation, je serais davantage favorable à un organe « aux familles » ou « des familles »; le pluriel rendant alors davantage compte de la diversité des familles ('traditionnelles', recomposées, monoparentales, arc-en-ciel ...)

- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Je pense que cela permettrait d'abord de rendre visibles les soucis rencontrés par les familles genevoises. Au de là de cet acte symbolique, cet organisme permettrait une meilleure coordination au niveau de l'Etat, ainsi que des démarches facilitées pour les familles

- b) Quels en seraient les désavantages ?

Cet organe doit être là pour simplifier les démarches et non alourdir toute bureaucratie.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Avoir un état des lieux précis de la situation et voir où des points d'évolution sont envisageables, en fonction des évolutions futures des besoins.

- b) Quels en seraient les désavantages ?

Avoir un côté trop académique déconnecté des réalités du terrain.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

- a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

Certains communes font beaucoup pour les plus jeunes et la petite enfance. Les allocations familiales ou les subsides Lamal sont des indispensables qui doivent être maintenus. Je pense que le travail effectué par Imad envers les plus âgés doit aussi être salué afin de conserver et développer le soutien à nos aîné-e-s.

Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

- Faciliter les démarches (langue, coût, lieux ...) avec une aide apportée aux personnes qui le souhaitent
- faire davantage pour développer le partage des postes de travail, le travail à distance ...
- impliquer davantage les pères dans la vie familiale en soutenant un congé parental de 12 semaines (initiative fédérale) et un congé parental à partager
- soutenir l'instauration d'un revenu de base inconditionnel cantonal
- prendre en compte davantage la diversité de toutes les familles (arc-en-ciel, monoparentales, recomposées ou éloignées géographiquement)